



Rapport de **mission**

#2022

Contents



01

01. GreenPods, société à mission « native »

Développer et opérer des projets agricoles régénératifs [page 03](#)

La Granja, le plus grand verger d'amandiers biologiques en France [page 05](#)

Notre raison d'être [page 06](#)

5 objectifs statutaires, sociaux et environnementaux [page 07](#)

Désignation d'un organisme tiers indépendant [page 07](#)

03



03. Les perspectives 2023

Les perspectives 2023 [page 21](#)



02

02. Examen des 5 objectifs statutaires

Contribuer à une consommation alimentaire plus saine [page 08](#)

Produire des denrées agricoles végétales [page 11](#)

Poursuivre des itinéraires techniques agroécologiques [page 13](#)

Adapter les territoires au changement climatique [page 16](#)

Atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone dans le sol et au-dessus du sol [page 18](#)

04



04. Annexes

Certificat Agriculture Biologique [page 23](#)

Certificat regenagri [page 23](#)

Décision de labellisation Label Bas
Carbone [page 24](#)

Avis OTI [page 24](#)

01

GREENPODS, SOCIÉTÉ À MISSION « NATIVE »

Développer et opérer des projets agricoles régénératifs

Fondée en 2020, GreenPods est un développeur et opérateur de projets agricoles régénératifs, spécialisé dans la production de fruits à coque biologiques en Europe.

Notre activité s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Relocaliser la production de fruits à coque en Europe, pour répondre à une demande locale forte
- Suivre les préceptes de l'agriculture régénérative et restaurer des terres dégradées
- Développer des projets qui séquestrent du carbone

L'arboriculture est une solution puissante d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Outre la séquestration de CO₂, les vergers rendent de nombreux services écosystémiques : préservation de la biodiversité, amélioration de la structure de nos sols ou encore optimisation du cycle de l'eau. On dit communément que l'arbre est un ascenseur à minéraux et nutriments : il régénère les sols improductifs et épuisés en puisant avec ses racines les minéraux dans les couches inférieures du sous-sol et en les remontant à la surface grâce à la chute de ses feuilles.

Qu'est-ce que l'agriculture régénérative ?

C'est un ensemble de pratiques agronomiques visant à restaurer la qualité des sols agricoles, en diminuant notamment l'usage d'intrants chimiques et les tirages en eau. En introduisant plus de vie et de biodiversité dans les sols, l'agriculture régénératrice encourage le développement de matière organique qui permettra au sol d'être plus riche, plus fertile et de séquestrer naturellement plus de carbone. Elle participe ainsi à l'atténuation du réchauffement climatique.

L'arboriculture participe par ailleurs au dynamisme des territoires grâce à la création d'emplois durables et à la mobilisation d'environ 34 corps de métiers différents¹.



Aussi, nous nous sommes donnés comme mission de convertir des terres dégradées vers l'agriculture régénérative et d'y planter des arbres.

Le faire à grande échelle est un prérequis face à l'urgence de la situation : **nous avons l'objectif de planter 600 000 arbres** dans les 36 prochains mois.

Plus que la production de denrées agricoles primaires, nous avons pour ambition de construire une organisation intégrée, de la ferme à la fourchette. Cette intégration verticale permet de répondre aux attentes actuelles du marché, en termes de traçabilité et de qualité de nos produits. C'est par ailleurs une façon pour nous d'établir des relations de long terme avec nos clients et de sécuriser nos marges, tout en veillant à optimiser nos coûts de production. En effet le partage de la valeur au sein de la chaîne de valeur est défavorable aux agriculteurs, les gisements de valeur se trouvant en aval dans la distribution.

Cette approche est en partie possible grâce à l'utilisation de technologies innovantes, qui permettent par ailleurs de viser l'excellence environnementale et opérationnelle de nos vergers.

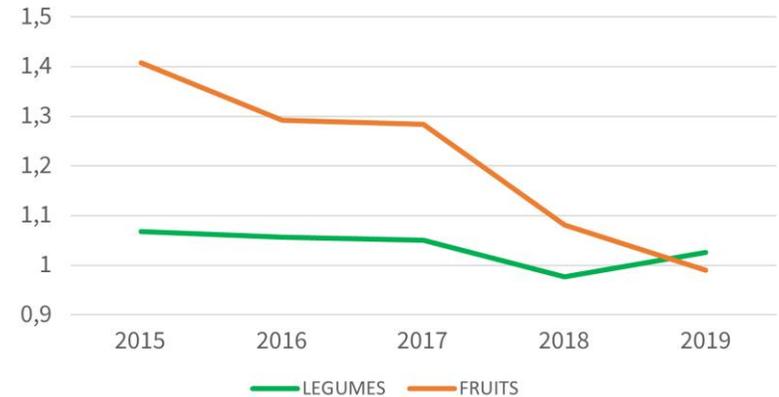


L'inquiétante chute du verger français

La surface agricole consacrée à l'arboriculture a chuté de 14% entre 2000 et 2020 (168 000Ha vs. 195 000Ha)

D'ailleurs, moins de 1% de la surface agricole française est aujourd'hui consacrée à l'arboriculture (exception faite de la vigne) – source Agreste²

Evolution des exportations françaises (en Mt)



(Source : Statistique et de la Prospective du ministère de l'agriculture (SSP))

Conséquence directe :

70% des fruits consommés en France sont importés³



Pour les amandes, la production française représente moins de 1% de la consommation nationale : 45 000t d'amandes consommées vs. 800t produites

¹ https://www.senat.fr/rap/r05-437/r05-437_mono.html

² https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2310/cd2023-10_SAA2022-Provisoire.pdf

³ <https://audanis.fr/2021/11/18/fruits-et-legumes-quelle-place-pour-plus-de-made-in-france/>

GREENPODS, SOCIÉTÉ À MISSION « NATIVE »

La Granja, le plus grand verger d'amandiers biologiques en France

Après plusieurs mois de recherche et d'audit, nous avons lancé notre premier projet agricole en Occitanie en avril 2021.

La Granja est une exploitation agricole de 150Ha sur laquelle nous sommes en passe de planter le plus grand verger d'amandiers biologiques en France (64Ha – environ 26 000 arbres).

Après plus de 30 ans de monoculture de maïs en conventionnel, nous avons converti l'exploitation vers l'agriculture biologique grâce à la mise en place de pratiques régénératives. L'installation de cultures pérennes et de cultures annuelles en rotation permettront de restaurer les sols, de capter du CO2 et de retrouver une faune et une flore diversifiée.

Cette conversion contribuera par ailleurs à la relocalisation appelée par l'opinion publique en Europe de cultures comme l'amande et participera ainsi à l'autonomie alimentaire du territoire.



Ce projet a été développé en partenariat avec la MAIF, qui a identifié l'accès au foncier comme une barrière à l'installation de jeunes agriculteurs. Aussi, le fonds MAIF Transition s'est porté acquéreur du foncier avant de nous le mettre à disposition à travers la signature d'un bail rural environnemental de 25 ans.

La Granja est le plus grand verger français à obtenir le Label Bas Carbone, avec un potentiel de réductions d'émissions de 4 575t CO₂.

C'est aussi la 1ère ferme en France à obtenir la certification regenagri⁴ suite à l'ensemble des pratiques régénératives que nous avons mises en place. Cette certification a été délivrée par Control Union, une société de surveillance qui fait partie des leaders mondiaux du contrôle qualité.



assureur militant



GREENPODS, SOCIÉTÉ À MISSION « NATIVE »

Notre raison d'être

Notre raison d'être témoigne de notre engagement sociétal et environnemental : contribuer à la transition agroécologique globale et au rééquilibrage de l'offre et de la demande dans le monde.

Notre travail quotidien est particulièrement aligné avec les ODD suivants :

ODD #2 Faim « Zéro »

ODD #8 Travail décent et croissance économique

ODD #13 Lutte contre les changements climatiques

ODD #6 Eau propre et assainissement

ODD #15 Vie terrestre

ODD #12 Consommation et production responsables



⁴ <https://regenagri.org/>

GREENPODS, SOCIÉTÉ À MISSION « NATIVE »

5 objectifs statutaires, sociaux et environnementaux

En cohérence avec notre démarche de producteurs responsables, nous nous sommes engagés à poursuivre 5 objectifs majeurs.

Ces derniers visent à rendre compte de notre impact sur les écosystèmes naturels et sur l'ensemble de nos partenaires.

SOCIÉTÉ / SANTÉ		NATURE / CLIMAT		
1- Contribuer à une consommation alimentaire plus saine	2- Produire des denrées agricoles végétales	3- Poursuivre des itinéraires techniques agroécologiques	4- Adapter les territoires au changement climatique	5- Atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone dans le sol et au-dessus du sol

GREENPODS, SOCIÉTÉ À MISSION « NATIVE »

Désignation d'un organisme tiers indépendant

L'audit des actions de la feuille de route 2022 a été réalisé par un organisme tiers indépendant, Aupeam⁵. Il a fourni une première évaluation objective de la dynamique à l'œuvre au sein de GreenPods.

Ses conclusions indiquent que GreenPods respecte chacun des objectifs environnementaux et sociaux décrits dans ses statuts.

⁵ <https://aupeam.fr/>



Qu'est-ce qu'une société à mission ?

Nouveau cadre juridique introduit par la loi PACTE en 2019, la société à mission définit une entreprise dont la finalité concilie recherche de performance économique et contribution à l'intérêt général.

-> GreenPods agit en qualité de Société à Mission depuis sa création. C'est inscrit dans ses statuts.

1- Contribuer à une consommation alimentaire plus saine

30% de la production mondiale est perdue dans le champ ou gaspillée⁶, tandis que d'ici 2050 environ 45% de la population mondiale sera en surpoids et approx. 16 % obèse (contre 29 % et 9 % respectivement en 2010).

La composition du régime alimentaire moyen s'oriente encore trop vers les aliments d'origine animale et les calories vides, tandis que la consommation de légumes, de fruits et de noix n'augmente pas suffisamment⁷.

La promotion d'une alimentation variée et équilibrée est devenue une nécessité, et ses bénéfices ne sont pas uniquement nutritionnels. Des régimes alimentaires durables à base de produits non-transformés contribuent à la santé de l'homme ET à celle de la planète :

- Ils sont bons pour la santé et le bien-être de chacun
- Ils ont un plus faible impact environnemental
- Ils sont accessibles, abordables, sûrs et équitables

La convergence de ces enjeux de santé et d'environnement est **au cœur de l'ADN chez GreenPods**. Nous sommes particulièrement attachés aux certifications environnementales qui valident, par un organisme indépendant, la réalité des pratiques mises en place sur nos fermes. Ces certifications traduisent notre volonté de tendre vers l'amélioration constante de nos pratiques et donc de la qualité de nos produits et de notre environnement.

Du point de vue du consommateur, l'obtention de certifications exigeantes joue un rôle de repère et d'exemplarité qui assure la différenciation de nos produits.

⁶ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/427552/>

⁷ <https://www.nature.com/articles/s41598-020-75213-3>

« **Notre premier projet agricole La Granja illustre notre démarche engagée pour l'agriculture biologique... et nous avons très vite cherché à aller plus loin, avec la certification regenagri⁸** »

Notre premier projet agricole La Granja illustre notre démarche engagée pour l'agriculture biologique. Nous avons initié la conversion de la ferme vers l'agriculture biologique dès notre entrée dans les lieux en mars 2021 et nous avons très vite cherché à aller plus loin, avec la certification regenagri⁸.

Cette dernière donne plus de robustesse à notre démarche régénérative. Elle certifie des organisations en transition vers une agriculture holistique, améliorant la santé des sols, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et encourageant la biodiversité et la séquestration de CO₂.

Objectifs GreenPods



RELOCALISER la production de protéines végétales (et particulièrement d'amandes) sur le territoire européen



PRODUIRE des denrées agricoles de qualité, certifiées par des tiers (Agriculture Biologique, regenagri⁸)



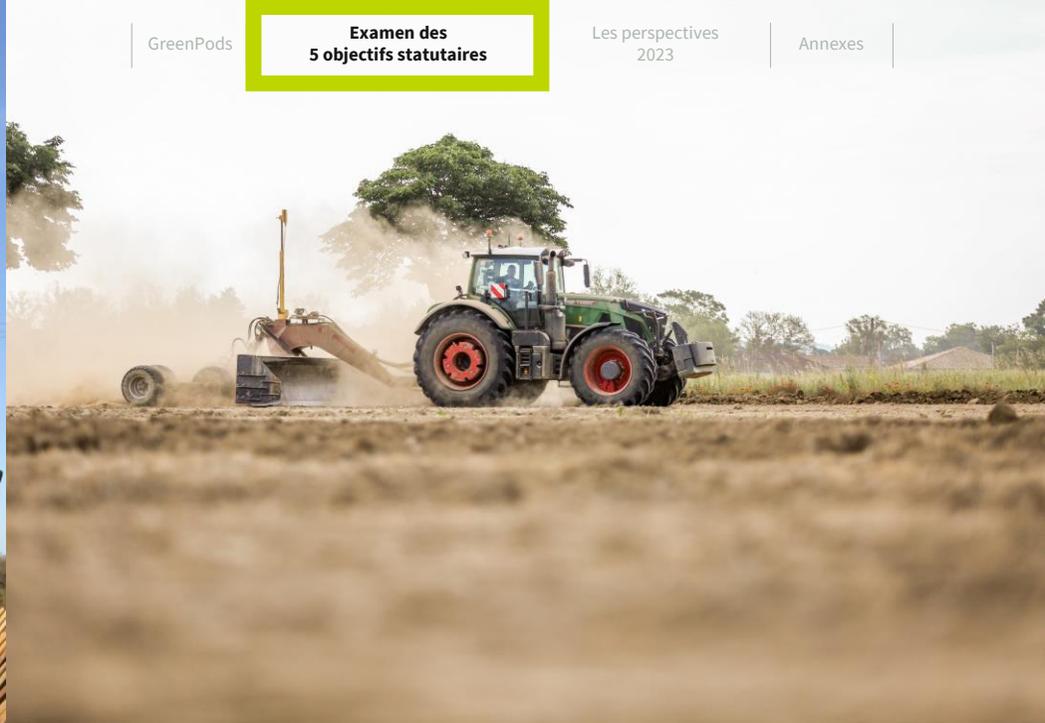
MAÎTRISER nos coûts de production pour que nos produits restent accessibles au plus grand nombre



OPTIMISER notre intégration verticale tout au long de la chaîne de valeur, pour plus de traçabilité de la ferme à la fourchette

Actions > action de transformation, activité, projet, engagement, renoncement	Indicateurs	Résultats
Recherche d'un premier projet agricole en France	Identification et sécurisation d'une ferme en Haute Garonne	Création de la structure agricole La Granja , filiale de GreenPods Transaction et signature d'un bail avec la MAIF en avril 2021
Conversion de ce projet en agriculture biologique, dès notre entrée dans les lieux en mars 2021	Audit Ecocert pour la labélisation Agriculture Biologique	Audit validé (cf. certificat en annexe)
Semis de soja et sarrasin au printemps 2021 Semis de 6 cultures annuelles différentes en 2022	Tonnes de céréales et protéagineux récoltés et vendues à une coopérative locale	Environ 153t récoltées et vendues à la coopérative Agribio Union en 2021 ; 281t en 2022
Mise en place d'un verger d'amandiers	Nombre d'arbres achetés et plantés	Plantation de 16 000 arbres . Première récolte en septembre 2025. Les arbres sont en pleine croissance

⁸ <https://regenagri.org/updates/greenpods-help-turn-french-farm-from-net-emitter-to-carbon-sink/>

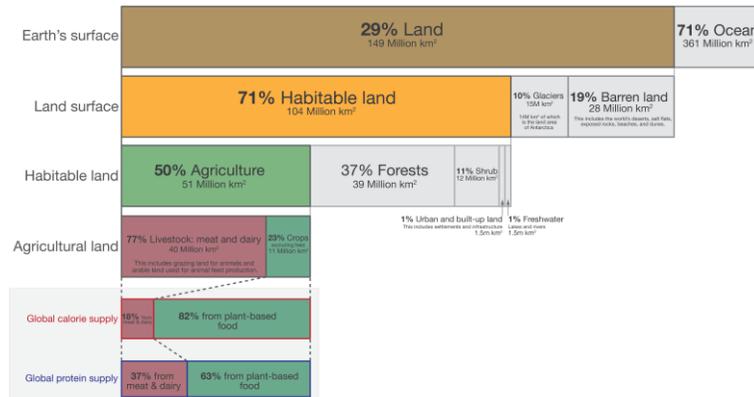


EXAMEN DES 5 OBJECTIFS STATUTAIRES

2- Produire des denrées agricoles végétales

Le système alimentaire mondial utilise aujourd'hui 1.3 milliards d'hectares de terres arables sur terre pour nourrir un peu plus de 7 milliards d'individus⁹. 90% de ces terres arables sont dédiées aux grandes cultures, dont 50% sont allouées à la nutrition animale. Un tel usage des terres n'est pas durable à moyen terme avec une population qui passera à près de 10 milliards d'individus en 2050.

Global land use for food production

Our World
in Data

Data source: UN Food and Agriculture Organization (FAO)
OurWorldinData.org - Research and data to make progress against the world's largest problems.

Licensed under CC-BY by the authors Hannah Ritchie and Max Roser in 2019.

Notre premier site de La Granja est très révélateur de ce déséquilibre.

<https://restor.eco/map/site/la-granja-occitanie>

L'exploitation produisait du maïs en conventionnel, en monoculture, et ce depuis plus de 20 ans. Le débouché majeur de la production était l'Espagne, qui importe cette denrée agricole principalement pour nourrir sa filière porcine, dont une partie est réexportée.

Aussi, la conversion de ces terres d'un usage destiné à la nutrition animale à la production de fruits à coques vendus directement en circuits courts devrait permettre de contribuer au New Green Deal européen, qui a pour axe majeur de produire plus localement et mieux.

Il en va de même pour notre projet en Espagne, où GreenPods cherche à convertir des terres historiquement dédiées à la production de tabac, à l'élevage ou encore à la monoculture de céréales conventionnelle. Le tabac est un usage agroéconomique obsolète, dont les coûts de santé publique dépassent aujourd'hui la création de valeur et les impôts prélevés par les états.

La combinaison d'une production de céréales en monoculture intensive conventionnelle et de l'élevage est émettrice nette de CO2 et immobilise des terres dans un contexte déjà tendu. Le passage à des diètes plus végétales permet de réduire la pression sur le foncier agricole à l'échelle.

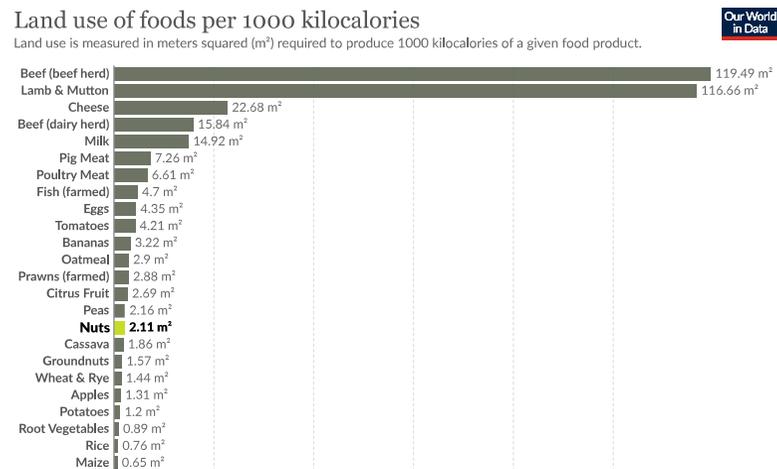
⁹ <https://ourworldindata.org/land-use>

Dans quelle mesure l'utilisation de nos terres agricoles diminuerait-elle si le monde adoptait un régime alimentaire à base de plantes ?

Des chercheurs suggèrent que si tout le monde passait à un régime alimentaire à base de plantes, nous réduirions de 75 % l'utilisation des terres agricoles dans le monde¹⁰. Cette réduction importante de l'utilisation des terres agricoles serait possible grâce à une diminution des terres utilisées pour le pâturage et à un moindre besoin de terres pour les cultures.

Le graphique ci-dessous, produit par Max Roser à l'université d'Oxford, illustre également cette idée. Il compare la surface nécessaire pour produire 1000 calories d'un aliment.

Il faut également noter que la réduction des hectares dédiés à l'élevage permettrait d'obtenir un « double dividende » climatique¹¹. Cela permettrait de rendre à l'état naturel certains espaces agricoles, afin de restaurer la biodiversité et capter du CO₂.



Source: Joseph Poore and Thomas Nemecek (2018). Additional calculations by Our World in Data.
Note: The median year of the studies involved in this research was 2010.
OurWorldInData.org/environmental-impacts-of-food • CC BY

¹⁰ <https://ourworldindata.org/land-use-diets>

¹¹ <https://www.bbc.com/news/science-environment-59941016>

Objectifs GreenPods



SERVIR une demande croissante pour des protéines végétales de qualité et 100% traçables



PARTICIPER au rééquilibrage mondial de la production de protéines végétales et animales

Actions > action de transformation, activité, projet, engagement, renoncement	Indicateurs	Résultats
Transformation d'une ferme en maïs conventionnel destinée à la nutrition animale vers un verger régénératif bio	Surface et nombre d'arbres plantés. Tonnes produites	Arrêt des cultures à destination de la nutrition animale (maïs). 32Ha de verger bio plantés en février 2022 (15 000 arbres)
Mise en place de cultures annuelles dédiées à l'alimentation humaine	Nombre de cultures implantées	Mise en place d'une rotation de cultures bio : tournesol, sarrasin, soja, épeautre, avoine, blé

3- Poursuivre des itinéraires agroécologiques

L'agriculture est une **cause majeure du changement climatique**, étant responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre. Elle est aussi victime de ce même changement. Le réchauffement climatique induit une fréquence plus élevée d'événements climatiques extrêmes (sécheresses, chaleurs), ce qui à terme affectera les rendements et donc notre sécurité alimentaire si rien ne change.

L'agriculture porte aussi un espoir de sortie de la crise climatique : elle a une capacité certaine d'atténuation et d'adaptation au changement climatique quand elle s'inscrit dans de bonnes pratiques, qui préservent les ressources naturelles disponibles. Nos terres fournissent de nombreux services écosystémiques (régulation de l'eau et du climat, production de nourriture, captation de CO₂) mais le changement climatique met à l'épreuve la capacité des terres à nous fournir ces services au quotidien.

Il est donc urgent de maintenir des terres en bonne santé, c'est le concept de neutralité de la dégradation des terres, inscrit à l'ODD 15.3. La qualité et la quantité de terres qui fournissent ces services écosystémiques doit rester stable ou augmenter alors que nous dégradons aujourd'hui 12 millions d'hectares par an.

Les causes de dégradation majeures des terres sont le surpâturage, la monoculture intensive ou encore la déforestation, qui sont aggravés aussi bien par la surexploitation que le sous-investissement.

Le cadre conceptuel des Nations Unies¹² est clair et pose des priorités dans la gestion durable des terres : **il faut tout d'abord éviter plus de dégradation, la réduire, et ensuite restaurer.**

Les sols abritent plus de 25% de la biodiversité de notre planète.

Les critères de mesure de la qualité des terres sont clairs : changement d'usage des sols, productivité du sol, contenu carbone du sol.

¹² https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2019-06/LDN_CF_report_web-french_0.pdf



Un exemple de dégradation extrême de terre

Déforester pour planter du soja au Mato Grosso, ensuite exporté vers la filière porcine chinoise. Ce changement d'usage induit une émission de CO₂ par le feu de forêt, une perte de biomasse par hectare et une baisse du contenu carbone du sol, et réduit fortement la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique. De même les émissions de CO₂ liées à l'aval de la chaîne de valeur (transport et transformation) sont importantes.

Pratiques agroécologiques GreenPods



Notre projet La Granja est révélateur de ce que nous souhaitons ensuite passer à l'échelle.

Nous sommes engagés dans un **processus de conversion vers l'agriculture biologique** après des années de monoculture conventionnelle intensive.

Ecocert réalise un audit annuel et **nous pourrons vendre notre production en bio** dès l'année prochaine.

Nous associons toujours la plantation d'arbres à d'autres cultures telles que légumineuses ou graminées comme l'avoine, le trèfle, la féverole ou d'autres mélanges de fleurs.

L'enherbement est permanent et couvre 100% de la surface du verger. C'est un point important puisque nous souhaitons re-créeer l'écosystème d'une prairie permanente au pied de nos arbres, pour encourager la création de services écosystémiques. En effet, les couverts végétaux sont très vertueux :

➡ **Ils permettent l'installation d'une biodiversité riche et diversifiée** (préservation des auxiliaires)

➡ **Ils stimulent la vie microbienne et biologique du sol**

➡ **Ils participent au stockage du carbone dans le sol via la photosynthèse de l'herbe**

➡ **Ils limitent l'érosion du sol et améliore sa structure**

➡ **Ils favorisent la pénétration de l'eau dans le sol**

Objectifs GreenPods

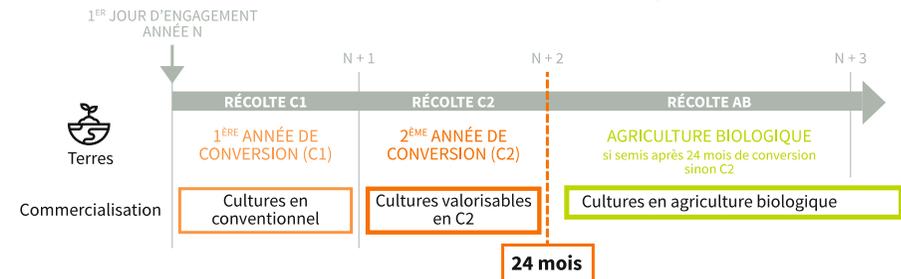


METTRE EN ŒUVRE des pratiques régénératives à la ferme pour améliorer la santé des sols, restaurer le cycle de l'eau, accroître la biodiversité et promouvoir un système alimentaire plus résilient



SE FAIRE CERTIFIER par des organismes tiers comme Ecocert ou Control Union pour valider les pratiques mises en place

Conversion des cultures - principe général



Nos bonnes pratiques de gestion de l'eau

- ❖ Utilisation de système d'irrigation goutte-à-goutte au pied de nos arbres
- ❖ Installation de stations météo et sondes capacitatives pour anticiper et apporter la juste quantité d'eau
- ❖ Réduction de plus de 50% de l'utilisation en eau par rapport aux producteurs californiens (80% de la production mondiale)



Actions <i>> action de transformation, activité, projet, engagement, renoncement</i>	Indicateurs	Résultats
Respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Arrêt de tout intrant de synthèse.	Certifications obtenues par des tiers (Ecocert)	Certification Agriculture Biologique délivrée par Ecocert (voir annexe 2) Certification regenagri délivrée par Control Union en Juin 2022 qui vient valider notre approche régénérative (voir annexe 3)
Recherche de subventions pour la plantation de haies et la mise en place de barrières écologiques	Dépôt de dossier, versement d'une subvention	Signature d'une convention d'adhésion Nature 2050 CDC Biodiversité pour La Granja, pour une subvention de 50k€ en vue de la plantation d'une haie en 2023
Bandes enherbées Mise en place de couverts végétaux dans nos parcelles Zones tampon refuges pour la biodiversité	Respect de la réglementation PAC pour les bandes enherbées proche des cours d'eau. Surface tampon de conservation	Présence des bandes enherbées proche des cours d'eau (5m). +1,5% de la surface arable de La Granja est classée comme zone de conservation
Analyse d'outils de pointe pour une meilleure utilisation de l'eau (goutte-à-goutte, sondes connectées)	Installation effective ou non de goutte-à-goutte et de matériel de pilotage	2 pivots et enrouleurs supprimés et installation de goutte-à-goutte Netafim en remplacement. Installation d'une station météo Telaqua et de sondes capacitatives connectées



4- Adapter les territoires au changement climatique

GreenPods est une société à mission, dont la mission est d'accélérer la transition agroécologique des territoires. Nous développons des projets qui démontrent un évitement de la dégradation des terres ou encore une restauration des écosystèmes locaux.

Comme expliqué précédemment, l'agriculture est d'abord une activité qui prend de la place. En France elle occupe par exemple plus de la moitié de la superficie nationale, soit environ 29 millions d'hectares. Aussi, elle joue un rôle majeur de gestion et d'aménagement du territoire.

Dans un contexte climatique changeant et parfois imprévisible, la mise en place de pratiques régénératives à l'échelle contribuera à la résilience de notre système de production. C'est un enjeu d'autonomie alimentaire.

En effet, l'agriculture régénérative nous amène à travailler selon une approche holistique de notre écosystème : nous sommes aussi bien concernés par la santé de nos sols et la diversité de notre biotope que par la qualité et la quantité d'eau dont nous disposons.

Pourquoi planter des amandiers ?

- ❖ Extrêmement **résistants à la sécheresse**. C'est un arbre plastique en termes hydrologique, originaire d'Asie centrale
- ❖ **Peu sensibles aux maladies** : moins de traitements par rapport à d'autres arbres fruitiers
- ❖ **Durée de vie** d'environ 25 ans
- ❖ **Fruits non périssables** : moins de pertes/gaspillage à la récolte



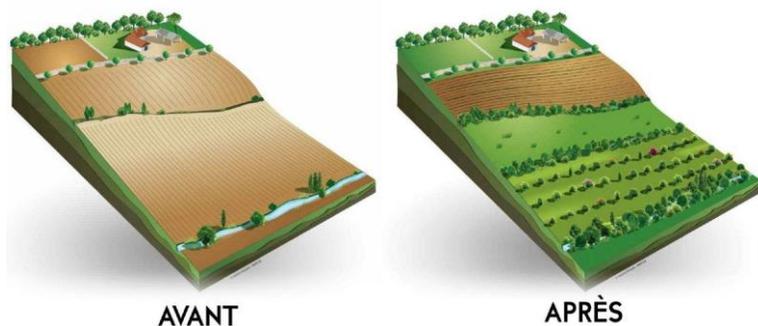
Travailler à la résilience de nos exploitations signifie aussi installer des infrastructures agroécologiques. Celles-ci sont indispensables pour rétablir la biodiversité et encourager les services écosystémiques rendus par nos vergers. Elles permettent entre autres de stocker du carbone, de connecter les milieux naturels et de nourrir les pollinisateurs qui nous nourrissent.

Nous sommes accompagnés dans cette démarche par la **CDC biodiversité** et leur programme **Nature 2050**¹³.

Quelques exemples d'infrastructures :

- ❖ **Haies multifonctionnelles** : Les haies sont idéales pour indiquer les limites des champs, empêcher les pesticides d'être emportés par le vent depuis les champs voisins et servir de réservoir et d'espace de nidification pour les insectes bénéficiaires (pollinisateurs et ennemis naturels des ravageurs).
- ❖ **Îlots de biodiversité** : parfaits pour les auxiliaires. Ils peuvent être plantés dans les champs, les zones rocheuses, à côté des infrastructures. Toutes les terres achetées ou louées ne se prêtent pas à la plantation de fruitiers, c'est pourquoi nous laissons toujours des pâturages ou des terres en jachère pour qu'elles se régénèrent.
- ❖ **Couvertures végétaux** : en fonction du sol, du climat et de l'objectif, un mélange d'espèces adaptées est proposé pour améliorer le sol (matière organique, fixation de l'azote, nématodes/fongus...). Les cultures de couverture offrent également des espaces pour les pollinisateurs.
- ❖ **Boîtes refuge** pour les insectes, les oiseaux, les chauves-souris etc.
- ❖ **Installation de ruchers permanents** sur le verger en partenariat avec des apiculteurs.

¹³ <https://www.cdc-biodiversite.fr/realisations/ferme-de-la-granja/>



Nous sommes également convaincus chez GreenPods de l'importance de poursuivre l'innovation par la recherche, le retour d'expérience et le transfert de connaissances. Cette approche est aujourd'hui indispensable pour faire évoluer nos pratiques et adapter nos territoires.

La plantation d'amandiers en Occitanie en est un bon exemple. C'est une culture méditerranéenne adaptée à des climats chauds, et nous anticipons la remontée au nord de la frontière climatique.

Objectifs GreenPods



TRANSFORMER des exploitations agricoles conventionnelles en vergers régénératifs afin de restaurer nos terres agricoles



PROTÉGER le territoire contre les effets d'évènements climatiques violents (sécheresse, pluie violente)



ANTICIPER les évolutions climatiques des prochaines décennies avec des arbres et une flore résistante aux sécheresses



OPTIMISER la gestion de la ressource en eau (réduction des besoins des cultures et utilisation efficace de la ressource en eau)

Actions > action de transformation, activité, projet, engagement, renoncement	Indicateurs	Résultats
Plantation d'arbres méditerranéens encore peu présents sur le territoire occitan	Nombre d'arbres plantés	16 000 arbres plantés en février 2022. Ils sont sains. 10 000 arbres à planter en 2024.
Plantation de plusieurs kilomètres de haies sur la ferme pour plus de résilience face au changement climatique	Kilomètres de haies plantées	Obtention d'une subvention CDC Biodiversité pour plantation janvier 2023
Améliorer l'utilisation de la ressource en eau avec goutte-à-goutte et capteurs connectés	Installation effective de ce type de matériel	Passage d'un système d'irrigation par pivots à un système de goutte-à-goutte : meilleure utilisation de la ressource en eau sur le territoire



5- Atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone dans le sol et au-dessus du sol

L'implantation de cultures pérennes sur des terres dégradées ou en cours de dégradation participera à l'atténuation du changement climatique grâce entre autres à :

- ❖ la captation de CO₂ aussi bien dans la masse ligneuse des arbres que dans le sol
- ❖ une augmentation de la production de biomasse par hectare (réduction de l'érosion)
- ❖ une meilleure rétention d'eau dans les sols (essentiel en cas de sécheresse)

L'accélération de la crise climatique, le plaidoyer de la société civile, les engagements des entreprises en faveur du "net zéro" et la réglementation des États ont conduit à un changement de paradigme en 2021. Les exploitations agricoles situées dans certaines juridictions de l'UE qui séquestrent du CO₂ peuvent désormais monétiser les crédits générés et vérifiés.

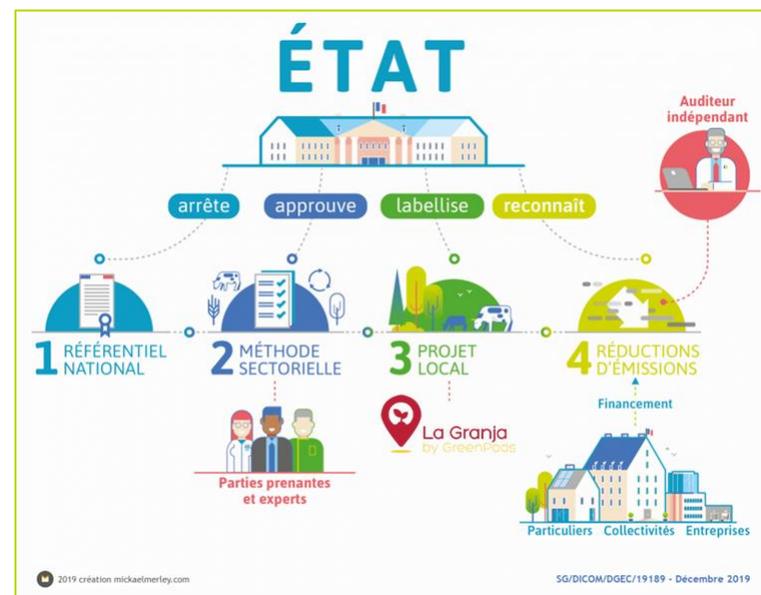
La France et le Label Bas Carbone

Le gouvernement français et son Label Bas Carbone ouvrent littéralement la voie aux agriculteurs pour qu'ils puissent monétiser les réductions d'émissions de CO₂ à la ferme, anticipant ainsi l'initiative européenne d'agriculture carbone.

La mise en place du Label Bas Carbone en 2019 a un objectif principal : faire en sorte que la France respecte ses engagements climatiques dans le cadre des accords de Paris et devienne neutre en carbone d'ici 2050.



L'objectif secondaire est de favoriser l'émergence de projets volontaires de réduction d'émissions qui vont au-delà des réglementations actuelles et des pratiques courantes des entreprises. Les crédits générés et certifiés par ces projets peuvent ensuite être achetés par des entreprises qui cherchent à compenser leurs émissions.



Le Label Bas Carbone a conçu 4 méthodologies (cultures annuelles, cultures arboricoles, élevage, plantation de haies), qui ont toutes été mises en application par les ministères de l'environnement et de l'agriculture.

La méthode Plantation de Vergers comptabilise la séquestration du carbone et les réductions d'émissions associées, sur une durée de 20 ans.

Les développeurs de projets choisissent soit de générer leurs crédits par le biais d'un intermédiaire, soit de soumettre leurs réductions d'émissions de CO2 directement au gouvernement, en tant qu'entité autonome. GreenPods a choisi la seconde option, afin de conserver le titre de propriété des réductions d'émission.

Le fait d'être en agriculture biologique évite aussi les émissions indirectes liées à la production d'intrants de synthèse, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.

La Granja et le Label Bas Carbone

Nous avons **notifié au ministère de l'Environnement** notre projet La Granja en septembre 2021.

Compte tenu de notre densité d'arbres et des pratiques régénératives mises en place, le calculateur du ministère a estimé une réduction d'émissions de **4 575 tonnes de CO₂** au cours des 25 ans de vie du verger.

Le projet a officiellement été **validé par le Ministère le 25 janvier 2022¹⁴**. Le tonnage sera lui officiellement certifié à l'occasion d'un audit en année 5.

¹⁴ <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/projets/la-granja>



Objectifs GreenPods



ATTÉNUER le changement climatique par l'établissement de vergers biologiques et régénératifs, qui constituent des puits de CO₂



MAXIMISER et labelliser la séquestration de CO₂ à la ferme (dans le sol et au-dessus du sol)



ANALYSER, QUANTIFIER ET AUGMENTER la santé de nos sols grâce au suivi d'indicateurs précis (matière organique, indicateurs de biodiversité et de pollution)

Actions <i>> action de transformation, activité, projet, engagement, renoncement</i>	Indicateurs	Résultats
Plantation des amandiers	Nombre d'arbres plantés	16 000 arbres plantés en février 2022
Suivi de la santé de nos sols	Plus de 50 indicateurs suivis grâce à l'utilisation de l'outil Genesis	Les résultats 2021 vont servir de référentiels pour monitorer l'impact de nos pratiques sur le sol



Les perspectives 2023

Pour **La Granja**, le prochain exercice sera placé sous le signe de la continuité. De nouveaux gros investissements seront consentis, avec la plantation de la **phase 2 du verger** (32 Ha, environ 10 000 arbres).

Plusieurs objectifs devraient être atteints :

- ❖ L'équipe s'étoffera avec le recrutement de 2 nouveaux collaborateurs pour épauler notre chef de ferme Clément.
- ❖ La ferme sera officiellement labellisée en AB en mars 2023, après 2 ans de conversion.
- ❖ Environ 2,5km de haies seront plantés grâce à un partenariat avec les pépinières Naudet et la CDC Biodiversité.



- ❖ Un suivi ornithologique sera mis en place avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Au niveau de GreenPods, l'année sera elle placée sous le signe de l'internationalisation, avec le **lancement de GreenPods Iberica** de l'autre côté des Pyrénées. L'objectif est de développer un deuxième projet agricole, jumeau de La Granja.

Le cahier des charges reste inchangé: plantation et conduite d'un verger d'amandiers selon les préceptes de l'agriculture biologique et régénérative. Cette étape passe par le recrutement d'une équipe espagnole capée – profils déjà identifiés.

Plus globalement, ces deux premiers projets seront catalytiques pour ensuite passer à l'échelle les 5 missions que nous nous sommes fixées (tableau à droite).

Constitution de notre nouveau comité de mission

Nous sommes en train de finaliser la constitution de notre comité de mission 2023.

Plusieurs membres ont déjà accepté d'en faire partie, dont Paul Luu (Secrétaire Général du 4p1000) et Sylvie Bénard (ex-Directrice de l'environnement LVMH), qui nous rejoint en qualité de référente de mission.

Ce comité de mission doit nous aider à accroître notre impact et à améliorer encore nos pratiques. Il aura une position de challengeur pour nous pousser à être plus ambitieux, sans dévier des objectifs environnementaux et sociaux que nous nous sommes fixés.

SOCIÉTÉ / SANTÉ

1-

Contribuer à une consommation alimentaire plus saine

2-

Produire des denrées agricoles végétales

3-

Poursuivre des itinéraires techniques agroécologiques

4-

Adapter les territoires au changement climatique

5-

Atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone dans le sol et au-dessus du sol

NATURE / CLIMAT



Annexes

04



Annexes

Annexe 1 : Certificat Agriculture Biologique

Certificat

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document 31/233815/1400002	I.2 Type d'opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d' opérateurs																		
I.3 Opérateur SAS LA GRANJA ROUTE DE LHERM 31600 LABASTIDETTE France	I.4 Organisme de contrôle ECOCERT FRANCE SAS FR-BIO-01 Lieudit Lamothe Ouest, 32600 L' Isle Jourdain France																		
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs PRODUCTION																			
I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production - (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux • production biologique, sauf durant la période de conversion • production durant la période de conversion																			
II.1 Répertoire des produits Autres fruits d'arbres et d'arbustes <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Amandes</td> <td style="text-align: center;">Conversion</td> </tr> </table> Céréales, légumineuses et oléagineux <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Avoine d'hiver</td> <td style="text-align: center;">Biologique</td> </tr> <tr> <td>Epeautre petit</td> <td style="text-align: center;">Biologique</td> </tr> <tr> <td>Soja</td> <td style="text-align: center;">Biologique</td> </tr> <tr> <td>Blé tendre d'hiver</td> <td style="text-align: center;">Conversion</td> </tr> <tr> <td>Soja</td> <td style="text-align: center;">Conversion</td> </tr> <tr> <td>Tréfle d'hiver</td> <td style="text-align: center;">Conversion</td> </tr> <tr> <td>Surface de Biodiversité</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jachère</td> <td style="text-align: center;">Conversion</td> </tr> </table>		Amandes	Conversion	Avoine d'hiver	Biologique	Epeautre petit	Biologique	Soja	Biologique	Blé tendre d'hiver	Conversion	Soja	Conversion	Tréfle d'hiver	Conversion	Surface de Biodiversité		Jachère	Conversion
Amandes	Conversion																		
Avoine d'hiver	Biologique																		
Epeautre petit	Biologique																		
Soja	Biologique																		
Blé tendre d'hiver	Conversion																		
Soja	Conversion																		
Tréfle d'hiver	Conversion																		
Surface de Biodiversité																			
Jachère	Conversion																		
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.																			
I.7 Date et lieu 24/05/2022 - L'Isle Jourdain Le Directeur Général, Thierry STOEDZEL	Signature 	I.8 Validité Certificat valide du 05/04/2022 au 31/03/2024																	
L' authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable écrit et écrit de ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou "ECOCERT") et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite																			

F-SC-093
Page 1/2

Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L' Isle Jourdain
 Tel. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
 Agrément INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) n° FR-BIO-01
 ILS - Accréditation COFRAC n° 5 0035 pour la Certification de Produits et Services, liste des sites et
 portées disponibles sur www.cofrac.fr

scannez moi
 Accédez au certificat
 officiel actualisé

Annexe 2 : Certificat regenagri

CERTIFICATE N. : CU-888739-F
 COMPANY N. : 408356

CERTIFICATE

Issued to:

Greenpods
 2 rue Dupetit-Thouars
 75003 Paris

Control Union declares that the practices adopted by the farms listed on this certificate have been found to be compliant with the regenagri® Standard Criteria.

Farm name and Address	No. of Certified Farms	Type of farms	Total Area (hectares)
La Granja -400 route de Lherm, 31600 Labastidette	1	Arable and Perennial	178

Valid from: 21/07/2022
Valid to: 20/07/2025

On behalf of the Managing Director
 Authorized by:
 Annie Marschalek

Annie Marschalek

Certifier
 Control Union UK Limited
 7th floor, 5 Greenwich View Place
 E14 9NN, London
 United Kingdom
<http://www.controlunion.com>
 tel.: +44(0)20-7488-2210

Date of Certification decision: 21/07/2022

Annexes

Annexe 3 : Décision labellisation Label Bas Carbone

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Paris, le **25 JAN. 2022**

Numéro de projet : 2021OCCYER001
Affaire suivie par : Maguelonne Joubin
maguelonne.joubin@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 40 81 21 14

OBJET : Attribution du label « Bas-Carbone » au projet de plantation de vergers porté par la SAS La Granja à Labastidette (31)

Intitulé du projet : La Granja
Demandeur : SAS La Granja

Date de la notification d'intention de bénéficier du label : 14 juin 2021

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la décision du 23 novembre 2020 portant approbation de la méthode intitulée « méthode plantation de vergers » pour le label « Bas-Carbone » ;

Vu la notification d'intention de bénéficier du label « Bas-Carbone » transmise par la SAS La Granja en date du 14 juin 2021 pour un projet intitulé « La Granja » ;

Vu le document descriptif de projet ainsi que les documents exigés par la méthode susvisée transmis par la SAS la Granja en date du 27 octobre 2021, du 05 novembre 2021 et du 26 novembre 2021 ;

Considérant que l'ensemble des pièces requises pour l'attribution du label « Bas-Carbone » au projet de plantation de vergers a été transmis par le demandeur susmentionné à la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique, et que son examen s'est avéré satisfaisant,

Je vous informe que votre projet bénéficie du label « Bas-Carbone » à compter du 14 juin 2021. Conformément à la méthode utilisée susvisée, la durée du projet, pendant laquelle les réductions d'émissions sont comptabilisées, est de 20 ans.

Conformément à l'article VIII.A. de l'arrêté du 28 novembre 2018 susmentionné, le projet « La Granja » sera inscrit sur le page internet d'enregistrement des projets bénéficiant du label « Bas-Carbone » tenue par la Direction générale de l'Énergie et du Climat.

Mickaël THIERY
Chef du Département de lutte contre l'effet de serre

Ministère de la Transition Écologique
Tour Séquoie – 92095 La Défense
www.ecologie.gouv.fr

Annexe 4 : Avis OTI

aupeam

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS GreenPods
2 rue Dupetit Thouars
75003 Paris

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC¹ conformément à l'article 5 du décret du 2 janvier 2020, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 29/06/2020 au 31/12/2022.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification² :

¹ Les règles générales d'utilisation de la marque COFRAC sont définies dans le document GEN REF 11 disponible sur le site www.Cofrac.fr
² La société a pour raison d'être : *Contribuer à la transition agro-écologique globale et au rééquilibrage de l'offre et de la demande dans le monde, afin de contribuer aux objectifs de développement durable, plus particulièrement le SDG 2 Zero hunger, 12 Responsible Consumption and Production, 13 Climate Action et 15 Life on Land*
Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :
- Contribuer à une consommation alimentaire plus saine
- Produire des denrées agricoles végétales
- Poursuivre des itinéraires techniques agro-écologiques
- Adapter les territoires au changement climatique
- Atténuer le changement climatique par la séquestration de carbone dans le sol et au-dessus du sol

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12
SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ : société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart - contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 - TVA intracommunautaire : FR96950818278

Page 1 sur 6
GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-ATI-v1

Annexes



- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent, la société GreenPods respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Jusqu'en 2022, le référent de mission est l'un des fondateurs et dirigeants de la société. En 2023, une référente de mission externe a été nommée.
- Les deux premières années ont permis la construction des objectifs opérationnels et le choix des actions et des indicateurs associés sans que des cibles et des trajectoires aient encore été définies.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du référent de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ : société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart - contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 - TVA intracommunautaire : FR96950818278

Page 2 sur 6

GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-A11-v1



Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de désigner un référent de mission ou de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ : société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart - contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 - TVA intracommunautaire : FR96950818278

Page 3 sur 6

GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-A11-v1

Annexes



programme de vérification³ (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v1).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, une directrice de mission et une associée, et se sont déroulés entre septembre 2023 et octobre 2023 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons notamment mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, le référent de mission, des parties prenantes internes et externes.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2^e de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

³ Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Page 4 sur 6

GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-A11-v1



Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :

- les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
- la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission établi(s) depuis la dernière vérification ;
- le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Page 5 sur 6

GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-A11-v1

ANNEXES

Annexes



- o pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- o mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- o apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 24/10/2023

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam



Sandra Latour
Associée

Référence de l'avis : AM-GREE-2022-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ - société à mission
Siège social : 24 rue Cécile Dinant 92140 Clamart - contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 - TVA Intracommunautaire : FR96950818278

Page 6 sur 6

GreenPods - Avis motivé OTI Aupeam-ATI-V1



www.greenpods.ag